

Note n° 55 aux retraitées et retraités adhérant à Solidaires

Le 22 mars 2019

Réunions du groupe des neuf

Les neuf organisations de retraité-e-s se sont réunies deux fois depuis la rédaction de la Note 54, le 11 février pour le bilan du 31 janvier et discuter des suites de l'action, puis le 11 mars pour finaliser ces actions. Toutes les organisations ou associations étaient présentes.

Journée d'action du 31 janvier

Le succès était au rendez-vous, les retraités sont bien présents dans les mobilisations, au-delà de nos propres forces. Les journées d'actions, leurs préparations rendent visibles notre présence. Malgré le froid, la neige dans certains endroits, on dénombre plus de 50 000 manifestants dans 140 initiatives recensées, soit plus qu'en décembre 2018.

La reconnaissance réelle des retraités dans le paysage social se traduit par une relative bonne couverture médiatique, ce qui fait connaître et amplifie la mobilisation.

Décisions pour les suites de l'action, organisation d'un « Printemps des retraités » (voir tous les documents [ici](#)) :

- Une nouvelle journée nationale de manifestations le 11 avril dans tous les départements : voir les deux modèles de tract à adapter, sur 1 ou 2 pages.
- Une carte pétition adressée au Président de la République, avec un dessin et des revendications, est à proposer à la signature des retraité-e-s. C'est à la fois un moyen de pression sur la présidence et un bon outil pour débattre sur les marchés et autres lieux publics. Cette carte sera collectée dans les départements d'ici le 10 juin afin de les rassembler nationalement et d'organiser un rassemblement de délégations portant les pétitions au Président de la République le 20 juin. A cette occasion, nous prévenons et invitons les groupes de l'Assemblée.
- La place des retraité-e-s. Une grève du bénévolat mettrait à bas quelques idées rétrogrades sur « l'inutilité des retraités qui représentent un poids pour la société », mais nous ne sommes pas en mesure d'appeler à une telle grève. Néanmoins, nous pouvons nous appuyer sur le fait que de nombreuses collectivités locales fonctionnent grâce à la présence d'élus municipaux, voire de maires, en retraite. Voici un modèle d'expression que les départements peuvent envoyer à tous « leurs » maires pour leur rappeler l'engagement bénévole et gratuit des retraité-e-s et leur demander de faire voter une motion par leur conseil municipal.



Autres décisions :

- Expression des neuf pour la Journée internationale des droits des femmes le 8 mars. Pour cette importante journée, l'UNIRS a envoyé son propre communiqué. Voir les deux en cliquant [ici](#).
- Communiqué de soutien aux personnels des EHPAD et leurs syndicats
- Expression sur la situation que rencontrent les retraités face au prélèvement à la source.

En réflexion : quel nouveau type d'action ?

Solidaires a proposé une « marche des retraités » de quartier à quartier d'une grande ville, ou entre plusieurs villes d'un même département, avec une remontée convergente symbolique sur Paris. Cette marche permettrait de récolter des signatures de la carte pétition. Autre suggestion : durcir nos actions, occuper un lieu public comme les CARSAT dans chaque département.

Les deux audiences de janvier 2019

La constance de nos mobilisations et la forte présence de personnes retraitées parmi les gilets jaunes ont conduit Gilles Le Gendre (président du groupe LREM à l'Assemblée) et Olivier Dussopt (ministère des Finances) à accepter de recevoir les neuf, mais pendant peu de temps. Leurs interventions ont tenté de justifier leur politique : il faut aider les riches, ce qui rend inévitable la taxation des retraité-e-s pour réduire les déficits publics et le poids de la dette. Ils détournent le sujet en insistant sur les revalorisations des allocations accordées aux retraité-e-s modestes, ce qui n'a rien à voir avec l'augmentation des pensions pour tou-te-s.

Pour nous, les pensions sont un droit acquis par le versement des cotisations, elles doivent suivre l'évolution des salaires, elles ne sont pas une allocation sociale évoluant en fonction de l'arbitraire d'un gouvernement.

Décisions : une nouvelle rencontre est demandée à M. Le Gendre, sur le pouvoir d'achat et pour lui dire notre opposition à ce qui semble se préparer : revalorisation 2020 seulement pour les petites pensions ; réforme des retraites prévoyant une revalorisation sur le salaire moyen -1,3 point soit une perte permanente et un écart grandissant avec les salarié-e-s.

Nous demandons aussi au 1^{er} ministre une rencontre et la création d'un poste de Secrétaire d'État pour les retraité-e-s.

Prochaine réunion : le 18 avril chez Solidaires.

Moins de retraite = plus de chômage !

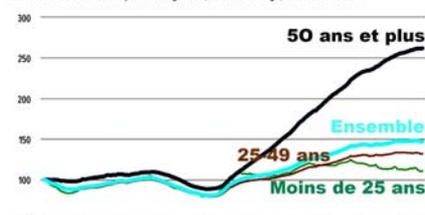
Hypocritement, les gouvernements reculent l'âge de départ en retraite, demandent de travailler de plus en plus tard à des personnes âgées souvent usées. Les statistiques du ministère du travail montrent une forte augmentation du chômage des seniors, celles et ceux déjà au chômage le restent plus longtemps, les autres sont jugées non rentables par le patronat qui déplore que les salaires de fin de carrière sont plus élevés et que les arrêts maladie sont plus fréquents et plus longs pour les « salariés âgés ». Il n'est donc pas « rentable » d'employer des seniors.

Ainsi, le double jeu des politiques patronales et gouvernementales conduit à maintenir, sur le papier, des personnes proches de 60 ans et plus « dans l'emploi », alors qu'elles seront en fait « au chômage », ceci conduisant à réduire le budget « retraites » et à plomber un peu plus le budget « chômage », au détriment des chômeurs plus jeunes auxquels le gouvernement opposera des difficultés financières.

En décembre 2018, plus de 1,4 million des plus de 50 ans sont inscrits à Pôle emploi, 32 000 de plus en un an. En regardant les évolutions depuis 2000 (graphique réalisé par Alternatives économiques), le nombre d'inscrits en catégories A, B ou C (y compris celles et ceux qui ont travaillé quelques heures dans le mois) a été multiplié par 2,5 pour les plus de 50 ans, par 1,7 pour les 25-49 ans, par 1,4 pour les moins de 25 ans.

La profonde dégradation de la situation des seniors

Nombre d'inscrits à Pôle Emploi en catégories A, B et C selon l'âge, base 100 en 2000



Les seniors ont été mis massivement à la porte des entreprises, ils restent plus longtemps que les autres au chômage, ce sont les principales victimes des dix ans de crises. Pour en savoir plus, cliquer [ici](#).

Une étude de l'Insee (cliquer [ici](#)) montre les conséquences du recul de l'âge de la retraite et de l'allongement de la durée de cotisation : 40 % des personnes, celles et ceux qui ont encore en emploi à 60 ans restent au travail, pour les autres, c'est plus de chômage, d'inactivité ou d'invalidité. Une autre étude (Simon Rabaté et Julie Rochut) précise que 20 % des économies réalisées par le départ en retraite un an plus tard ont été perdues à cause de dépenses supplémentaires pour la seule assurance chômage.

Reculer l'âge de départ n'est pas la solution, cela impose à 40 % des personnes de s'user plus longtemps au travail et pour les autres prolonge la période « sans emploi ni retraite ». Il faut un autre partage des richesses, consacrer plus de moyens aux retraites, éradiquer le chômage par une réduction drastique du temps de travail.

Le 19 mars, les retraité-e-s CGT, FO, FSU, Solidaires, LST ont appelé les personnes retraitées à manifester contre la politique de Macron et pour la défense des services publics.

Pour retrouver toutes les expressions de l'UNIRS : <https://solidaires.org/UNIRS-Union-nationale-interprofessionnelle-des-retraite-es-solidaires> et les notes UNIRS : <https://solidaires.org/-Bulletin-UNIRS->

Aide quotidienne aux seniors

Selon l'étude de la DRESS (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques, voir en cliquant [ici](#), un senior à domicile sur cinq (3 millions de personnes) est aidé régulièrement pour les tâches du quotidien, en raison de son âge ou d'un problème de santé. Cette aide repose, pour la moitié d'entre eux, les plus autonomes, par leur entourage, le plus souvent le conjoint ou les enfants, pendant au moins 8 heures par semaine. L'autre moitié, les plus en perte d'autonomie, sont aidés 53 heures par semaine, soit uniquement par des professionnels (20 %) soit par une aide mixte (30 %).

Il faut savoir que seulement 750 000 personnes bénéficient de l'APA, l'allocation personnalisée d'autonomie à domicile.

EHPAD ou camp de travail ?

Les retraité-e-s ont renforcé l'équipe de SUD Santé sociaux pour soutenir les salarié-e-s d'un EHPAD dans la banlieue de Sens.

Pendant que des milliers de lits disparaissent dans le public, le secteur privé commercial accélère ses acquisitions de petits établissements privés au capital familial, impose des méthodes de productions industrielles : soins à la chaîne, 20 toilettes en 2 h par agent, aliments tous mixés ensemble et servis en bouillie, changes de protection pour les incontinents laissés 24 h aux fesses des résidents, une douche... parfois. Tout cela avec le moins de personnel possible, le moins qualifié possible, des tarifs les plus élevés possible, jusqu'à 5 500 € en province, pour des bénéficiaires juteux !

Korian a cependant un problème, la perte du pouvoir d'achat des familles et le chômage les coupent d'une part de marché fondamentale : les pauvres et les classes moyennes, le cœur de cible comme ils disent. Les gouvernements arrivent à la rescousse, cassent le secteur public qui est moins cher, augmentent l'aide publique aux familles pour payer les palaces lucratifs en carton-pâte.

Les représentantes du personnel qui ont dénoncé la maltraitance institutionnelle ont été traînées devant les tribunaux d'exception internes. Une vraie parodie de justice, la vraie justice patronale, avec ses faux témoignages extorqués auprès de collègues manipulées et effrayées par le chantage à l'emploi, sans oublier l'ignorance des recommandations de l'inspection du travail, la totale. Menaces de sanctions et de licenciement tombent !

Les syndiquées s'organisent et résistent, sont soutenues par une intersyndicale nationale et la presse. Elles demandent l'arrêt immédiat de cette chasse aux sorcières et de ce procès truqué, la nationalisation immédiate de ces établissements sans indemnités ni rachat.